

Mutations inter et intra

Face à l'arbitraire, l'appui du SNFOLC est essentiel

Le ministère a transmis aux candidats leur résultat de mutation interacadémique le 4 mars. Combien de candidats satisfaits et, parmi eux, combien de titulaires (un stagiaire étant nécessairement muté) quand on sait que 30 à 40% seulement des certifiés, agrégés, P.EPS étaient mutés sur un de leurs vœux l'an dernier ? Zéro information. Combien de mutés sur leur vœu 1 ? Combien de personnels en situation de handicap mutés ? Pas plus d'informations. On voudrait livrer les personnels à eux-mêmes qu'on ne s'y prendrait pas autrement.

Des académies quasi inaccessibles, un mouvement totalement opaque

Une première analyse des barres d'entrée montre que dans certaines disciplines, il est encore plus difficile de muter que l'année dernière ! Un exemple, en Lettres modernes, 11 académies à plus de 250 points pour y entrer, contre 7 l'année dernière. En SVT, 12 académies à plus de 400 points. En Technologie cette année, 8 académies inatteignables avec moins de... 1 000 points, seuls 16 candidats y sont mutés. Dans de nombreuses autres disciplines, des académies sont quasi inaccessibles. Et ce n'est certainement pas en poursuivant les suppressions de postes que le ministre rétablira un véritable droit statutaire à mutation, pas plus en décortiquant le statut.

La suppression de l'examen des mutations en commission administrative paritaire (en application de la loi du 6 août 2019 de « transformation de la fonction publique » dont FO exige l'abrogation) conduit, c'est un fait, à une opacité totale et inacceptable pour les personnels qui sont les premiers concernés. Tout ce que les candidats reçoivent, outre leur résultat, c'est leur rang de non-entrant dans l'académie du vœu 1 (et rien pour les autres vœux), le barème du dernier muté, le nombre d'entrants...

Une individualisation sans précédents

Un candidat souhaite avoir plus d'informations ? Faites un recours, répondent les représentants du ministre. Des points n'ont pas été pris en compte dans le barème ? Faites un recours. Les personnels sont réduits à une relation de gré à gré avec leur employeur. Il y a une logique à cela, c'est la même que pour la loi Travail, les ordonnances Macron, la loi Fonction publique, la réforme des retraites, les contre-



réformes Blanquer : tout individualiser, pour casser les garanties collectives. Tout ce contre quoi les personnels des lycées et collèges, avec l'ensemble des salariés du public et du privé, avec leurs organisations syndicales, ont fait grève à partir du 5 décembre.

Dans cette situation, le SNFOLC, avec sa fédération, prend toutes ses responsabilités

Le cadre nouveau, imposé par le gouvernement et son ministre de l'Education nationale, n'est pas le nôtre, ni celui des personnels. Depuis des mois FO se bat contre la mise en place de la nouvelle loi qui détricote les droits des personnels. Le SNFOLC défendra tous les recours dont le syndicat aura été saisi. C'est la seule façon pour les candidats de ne pas se trouver isolés dans leurs démarches et obtenir des réponses fiables et complètes. Lors de la phase intra-académique aussi, qui vient de s'ouvrir dans de nombreuses académies, les personnels pourront compter sur le SNFOLC pour être conseillés dans la formulation de leurs vœux et définir la meilleure stratégie possible, pour vérifier de leur barème.

Le SNFOLC invite par conséquent tous les personnels à saisir le syndicat.